



MARAÎCHAGE

Hors-série - Présentation du réseau 2017



PRESENTATION DU RESEAU 2016

Le Bulletin de Santé du Végétal est rédigé à partir d'informations collectées dans le cadre d'observations régulières réalisées sur des parcelles sélectionnées pour représenter le bassin de production des cultures maraîchères en Corse.

Pour cette année 2017, les observateurs de la FREDON Corse et de la Chambre d'Agriculture de Haute Corse ont sélectionné 21 parcelles de référence (dites « fixes ») sur lesquelles des observations et la pose de pièges seront effectuées.

SOMMAIRE

Présentation
Choix des cultures
Description PF
Bio-agresseurs
Calendrier

ANIMATEUR FILIERE :
Océane CABAU, FREDON
Structures partenaires :
CA2B, CANICO, Inter Bio
Corse

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo :



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

CHOIX DES CULTURES

Les cultures sélectionnées, représentant les plus importantes productions maraîchères en Corse, sont :

- Tomate - sous serre et plein champ,
- Melon - plein champ,
- Salade - plein champ,
- Oignon - plein champ,
- Courgette - plein champ,
- Fraise - plein champ, sous serre et hors sol.

Les observations de ces parcelles « fixes » (identifiées sur la carte ci-contre – carte 1) seront réalisées tout au long de la saison printemps - été. Des observations réalisées par les techniciens sur des parcelles non incluses dans le réseau (parcelles dites « flottantes ») permettront d'affiner l'analyse de l'évaluation du risque.

Les BSV « cultures d'hiver » seront rédigés à partir d'observations de parcelles flottantes.

Carte 1 : Localisation des parcelles fixes sur les communes indiquées en rouge, et localisation des parcelles flottantes en vert.



DESCRIPTION DES PARCELLES FIXES

Le réseau 2017 se compose de 21 parcelles de référence (cf tableau 1) pour 6 cultures suivies. Il couvre l'ensemble du bassin de production maraîchère de l'île.

Tableau 1 : Descriptif des parcelles fixes

Parcelles fixes	Localisation	Cultures	Type de sol	Mode de conduite	Méthodes
P1	Biguglia	Tomates, plein champs	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P2	Cervione	Tomates, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Observations
P3	Eccica Suarella	Tomates, sous abris froids	Argileux	Raisonnée	Observations
P4	Cervione	Tomates, sous abris froids	Limoneux	Raisonnée	Observations
P5	Biguglia	Tomates, sous abris froids	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P6	Cervione	Salades, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Observations/Piégeage
P7	Ghisonaccia	Salades, plein champs	Sablo-limoneux	Raisonnée	Observations/Piégeage
P8	Eccica Suarella	Salades, plein champs	Argileux	Raisonnée	Observations
P9	Biguglia	Melon, plein champs	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P10	Santa Maria Poggiu	Oignons, plein champs	Argilo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P11	Biguglia	Oignons, plein champs	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P12	Cervione	Courgettes, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Observations
P13	Serra di Ferro	Fraises plein champs	Argilo-limoneux	Conventionnelle	Piégeage
P14	Serra di Ferro	Fraises plein champs	Argilo-limoneux	Conventionnelle	Piégeage
P15	Sainte Lucie de Moriani	Fraises, hors sol, sous serre	Fibre de coco	Conventionnelle	Piégeage
P16	Sainte Lucie de Moriani	Fraises, hors sol, sous serre	Fibre de coco	Conventionnelle	Piégeage
P17	Santa Maria Poggiu	Fraises, plein champs	Argilo-limoneux	Conventionnelle	Piégeage
P18	Ghisonaccia	Salades, plein champs	Sablo-limoneux	Raisonnée	Piégeage
P19	Cervione	Salades, blettes, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Piégeage
P20	Eccica Suarella	Salades, plein champs	Argileux	Raisonnée	Piégeage
P21	Eccica Suarella	Salades, plein champs	Argileux	Raisonnée	Piégeage

Toutes ces parcelles fixes sont conduites selon une agriculture « conventionnelle » ou « raisonnée ». Des observations ponctuelles pourront être effectuées sur des exploitations conduites selon une agriculture biologique ; ceci sera alors notifié.

Enfin, les bio-agresseurs sont pour la plupart identifiés à partir d'observations mais peuvent également être suivis par piégeage.

Drosophila suzukii sera suivi par piégeage sur la culture de fraises. Le réseau est constitué de 3 pièges en Haute-Corse (2 à Sainte Lucie de Moriani, 1 à Santa Maria Poggiu) et de 2 pièges en Corse du Sud à Serra di Ferro.

Le dispositif de piégeage est constitué d'un simple bol jaune suspendu au-dessus de la culture avec comme contenant de l'eau et du vinaigre. Les captures sont enregistrées une fois par semaine sur la période de mars à novembre. Les individus sont identifiés et sexés.



Photo 1 : Piège de *Drosophila suzukii*

Enfin, la noctuelle méditerranéenne, *Spodoptera littoralis* sera également suivi à l'aide de pièges delta placés à hauteur de cultures hôtes (salades, blettes, tomates...). Le réseau de cette année sera constitué de 4 pièges disposés sur l'ensemble de la Corse dont 2 en Haute-Corse et 2 en Corse du Sud. Si les populations de noctuelles se développent fortement et causent des dégâts dans les cultures, nous pouvons être amenés à développer le réseau afin de prévenir au mieux l'apparition de l'adulte.

BIO AGRESSEURS OBSERVES

Les différents bio-agresseurs listés dans le tableau 2 ci-dessous seront suivis selon les protocoles nationaux (méthode, période et fréquence d'observation).

Bio-agresseurs	Observations					
	Tomates PC	Tomates SAF	Oignons	Salades	Melons	Courgettes
Pucerons	X	X	X	X	X	X
Acarions	X	X	X		X	X
Mouches mineuses	X	X	X	X	X	X
<i>Tuta absoluta</i>	X	X				
<i>Helicoverpa armigera</i>	X				X	X
Chenilles défoliatrices	X	X		X		
Taupin	X		X	X	X	X
Thrips	X	X	X	X		X
Aleurode	X	X		X		
Nématodes	X		X	X	X	X
Punaises	X	X			X	X
Mouche de l'oignon			X			
Noctuelles terricoles			X	X		
Limaces				X		
Oïdium	X	X	X	X	X	X
Acariose bronzée	X	X				
Botrytis	X	X	X	X	X	X
Mildiou	X	X	X	X	X	X
Sclerotinia	X			X	X	X
Viroses	X	X	X	X	X	X
Fusariose					X	X
Verticilliose					X	X
Cladosporiose	X	X			X	X
Rouille			X			
Rhizoctonia				X		
Anthraxnose				X	X	X
Alternariose				X		

Tableau2 : Liste des bio-agresseurs observés par culture

Ainsi, les observations sont réalisées de manière très précise et conventionnelle afin d'évaluer le risque le plus juste pour chaque maladie et ravageur. L'analyse du risque est un indicateur très important dans la lecture du BSV.

Toutefois, les informations sur les bio-agresseurs qui seront données dans ces bulletins correspondent à des observations réalisées dans quelques parcelles seulement. Elles ne peuvent en aucun cas remplacer les observations de chaque producteur dans ses cultures.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs, sans tenir compte de la façon dont les problèmes peuvent être gérés par les producteurs dans les abris ou les parcelles. En cultures sous abris plus encore que dans d'autres types de cultures, chaque parcelle est une entité spécifique, plus ou moins isolée de l'extérieur.

L'arrivée et l'évolution des problèmes sanitaires dans ces parcelles, même si elles sont influencées par les conditions extérieures (pression des ravageurs, environnement, climat...), dépendent aussi beaucoup du type d'abri, des équipements, des techniques culturales et surtout de la stratégie mise en œuvre par le producteur.

Cette année, des alertes aux adventices rencontrées dans les cultures seront diffusées le plus possible dans les bulletins avant que la plante ne devienne un problème pour le maraîcher.

CALENDRIER PREVISIONNEL

La publication des bulletins se fera dès le mois d'avril et ce jusqu'au mois d'octobre avec un bulletin minimum édité par mois, sauf information particulière (tableau 3).

Au-delà de cette période, d'autres bulletins seront éventuellement publiés sur des cultures hivernales.

Les observations régulières seront réalisées dès le début du mois d'avril lorsque les maraîchers planteront leurs cultures d'été et ce jusqu'à la période automnale. Une fois la période estivale passée, les observations ponctuelles prendront place sur des parcelles qui ne sont plus fixes mais choisies de manière aléatoire. Ces parcelles observées l'hiver sont dites « flottantes » et représentent l'état sanitaire d'une culture à l'instant t.

Enfin, la période de piégeage de *D. suzukii* est couplée à la période de production de fraises. De plus, les résultats de captures des années précédentes montrent que l'activité de *Drosophila suzukii* démarre vers la fin du mois de mars et ce jusqu'à ce que les fraises atteignent le terme de leur cycle.

En ce qui concerne le piégeage de *Spodoptera littoralis*, le réseau est installé dès le mois d'avril et ce, jusqu'à la fin du cycle des cultures hôtes.

Tableau 3 : Prévisionnel 2017

Calendrier 2017	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Observations régulières			X	x	x	x	x	x	x	X		
Observations ponctuelles	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Piégeage			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Publication BSV				x	x	x	x	x	x	x		